

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 AVRIL 2016



- **PRESENTS :** M. GIRAUD – Mme VERCASSON – MM AUTERNAUD – CIBAUD – DELAVIS – DUMONT – PILI – REYNAUD – SCHWOB – Mmes BAYLE – CHANTEPY – DESAINT – FOMBONNE – SONIER
- **ABSENTS EXCUSES :** M. P. SERVANTON – pouvoir à Mme M. VERCASSON
Mme S. GIRAUD – pouvoir à M. F. CIBAUD
M. S. GRANGE – pouvoir à M. J. PILI
Mme C. OLAGNON – pouvoir à Mme V. BAYLE
- **SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Maurice DUMONT
- **Assistait à la réunion :** Monsieur François BRIALON



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 25 Mars 2016. Il est approuvé à l'unanimité ; l'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Monsieur le Maire adresse aux agents du service de voirie ses très sincères félicitations pour la qualité et l'importance du travail qu'ils fournissent dans le cadre des tâches qui leur sont confiées, sans oublier que la réorganisation de ce service en équipes fonctionne très bien. Ses félicitations vont aussi aux membres du Tennis-Club de SATILLIEU et plus particulièrement à l'équipe mixte vétérans qui s'est classée deuxième en finale interdépartementale de deuxième division en fin d'année 2015.



► **SOUSCRIPTION D'UN CREDIT-RELAIS**

Monsieur le Maire évoque au Conseil la nécessité de contracter un crédit-relais d'un montant de 200.000,00 € auprès d'un organisme bancaire afin d'assurer le financement des travaux de réhabilitation du réseau public d'assainissement de la commune (Première et deuxième tranche) dans l'attente de l'encaissement des subventions attribuées à cette opération.

Après délibération, le Conseil accepte de souscrire un crédit relais auprès du Crédit Mutuel et il donne mandat à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir. La dépense correspondante aux frais financiers sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 668.

► **PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2016**

Monsieur le Maire soumet au Conseil le programme prévisionnel des travaux de voirie à réaliser dans le cadre du marché de la Communauté de Communes du Val d'Ay au titre de l'année 2016. Il transmet à l'assemblée l'état récapitulatif de cette opération dont le coût total est estimé à 193.848,85 € H.T. soit 232.618,62 € T.T.C., selon le détail suivant :

DESIGNATION	TECHNIQUE	COUT T.T.C.
Installation de chantier	–	450,00 €
Abords conteneur Maison de Retraite	ENROBE	7.026,60 €
Chemin piétonnier de Grangeon	ENROBE/BETON	3.144,90 €
Chemin de Merceron aux Balays	BI-COUCHE	125.575,68 €
Chemin de Tisseron	BI-COUCHE	3.148,08 €
Chemin de Pralong à Merceron	ENTRETIEN	2.700,00 €
Arrêt de cars de Japperenard	ENROBE	12.489,00 €
Chemin de la Côte du Mont	BI-COUCHE	12.171,36 €
Chemin des Blaches	ENROBE	4.874,76 €
Surlargeur Chemin de la Taillas	BI-COUCHE GRAVE EMULSION	32.054,40 €
Chemin de Faugères	ENTRETIEN	10.265,40 €
Chemin de la Côte de la Bergère	BI-COUCHE	18.718,44 €
TOTAL		232.618,62 €

Après délibération, le Conseil donne pouvoir à la Commission Municipale des travaux d'engager une dépense plafonnée à 55.000,00 € T.T.C. qui sera en grande partie consacrée à la réhabilitation du chemin des Preaux sur un itinéraire allant de Merceron à la sortie du hameau des Balays. Cette disposition est prise dans le but de ne pas mettre en déséquilibre le budget de la commune déjà conforté par

l'inscription d'un emprunt de 267.000,00 € en section d'investissement mais qui n'a pas encore été contracté. La dépense relative à ces travaux sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 238.

▶ **TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA SECURITE RUE DES GAUDS**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil du fait que de nombreux automobilistes contournent les coussins berlinois qui sont installés rue des Gauds, face au parking de la Maille. De tels agissements doivent être neutralisés car ils mettent très sérieusement en danger les piétons qui empruntent cet itinéraire. Monsieur Patrick SERVANTON, Adjoint au Maire, a communiqué à l'assemblée un descriptif des travaux d'aménagement qui seraient nécessaires pour mettre un terme à ces imprudences.

~ L'entreprise ANNONAY ESPACES VERTS propose ses services pour un coût de 3.064,08 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil est favorable à l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2152.

▶ **DEPLACEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE HAUTE TENSION AU STADE DE LA BERGERE**

Monsieur le Maire préconise au Conseil de faire procéder au déplacement d'une partie de la ligne électrique HauteTension qui survole l'aire de tri sélectif du quartier de la Bergère et qui gêne considérablement les opérations de vidage des conteneurs. Sans oublier que ce programme de travaux favoriserait la restructuration de la ligne Haute Tension qui survole le terrain sur lequel doit être implantée la future salle culturelle et de loisirs.

~ Les Ets E.R.D.F. ont établi un devis qui s'élève à 17.245,93 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil approuve l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2313.

▶ **REEMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire avise le Conseil de la nécessité d'assurer le remplacement du photocopieur qui équipe l'Ecole Publique. En effet, ce matériel acheté en 2007 tombe très souvent en panne et les nombreuses interventions de l'entreprise chargée de sa maintenance ne suffisent plus à le maintenir en service.

Les Ets NEVEU proposent de livrer un photocopieur d'occasion CANON IR-2520-i pour un coût de 2.028,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil approuve l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2183.

**► TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES MOYENS DE SECURITE
INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX CLASSES ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa réunion en date du Vendredi 18 Décembre 2015, notre assemblée avait décidé de confier au cabinet ALPES-CONTROLES de VALENCE un audit des moyens de sécurité incendie sur les quatorze bâtiments de la commune classés officiellement « Etablissements Recevant du Public ». Le rendu de cette expertise a été présenté par le responsable de cette agence à l'occasion d'une réunion qui a eu lieu en Mairie le Vendredi 4 Mars 2016. Les rapports de contrôle établis consécutivement à une visite exhaustive des lieux concernés ont fait ressortir de très nombreuses anomalies, carences et non conformités à la législation en vigueur. A la suite de quoi, une liste des travaux à réaliser a été élaborée dans le but d'organiser une consultation des entreprises et de les programmer dans les meilleurs délais. Le coût total de cette opération est estimé à 32.238,28 € H.T. soit 38.685,93 € T.T.C., selon le détail suivant :

BATIMENTS	NATURE	COUT T.T.C.
BIBLIOTHEQUE	~ Electricité	865,96 €
	~ Menuiserie	--
	~ Signalétique	459,60 €
	~ Serrurerie	--
TOTAL		1.325,56 €
BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE	~ Electricité	885,96 €
	~ Menuiserie	--
	~ Signalétique	229,20 €
	~ Serrurerie	--
TOTAL		1.115,16 €
CANTINE SCOLAIRE	~ Electricité	--
	~ Menuiserie	--
	~ Signalétique	8,40 €
	~ Serrurerie	--
TOTAL		8,40 €

CLUB DU TROISIEME AGE	~ Electricité	347,82 €
	~ Menuiserie	--
	~ Signalétique	4,20 €
	~ Serrurerie	253,62 €
TOTAL		605,64 €
ECOLE PUBLIQUE	~ Electricité	271,32 €
	~ Menuiserie	2.100,00 €
	~ Signalétique	233,40 €
	~ Serrurerie	--
TOTAL		2.604,72 €
EGLISE	~ Electricité	1.575,73 €
	~ Menuiserie	7.523,00 €
	~ Signalétique	137,40 €
	~ Serrurerie	227,54 €
TOTAL		9.463,67 €
MAIRIE	~ Electricité	2.810,15 €
	~ Menuiserie	3.983,00 €
	~ Signalétique	739,80 €
	~ Serrurerie	253,62 €
TOTAL		7.786,57 €
MAISON DU SPORT	~ Electricité	418,93 €
	~ Menuiserie	166,00 €
	~ Signalétique	13,80 €
	~ Serrurerie	--
TOTAL		598,73 €

SALLE DES FETES	~ Electricité	1.277,56 €
	~ Menuiserie	632,00 €
	~ Signalétique	475,80 €
	~ Serrurerie	682,69 €
TOTAL		3.068,05 €
SALLE DE MUSIQUE	~ Electricité	246,14 €
	~ Menuiserie	--
	~ Signalétique	123,60 €
	~ Serrurerie	238,14 €
TOTAL		607,88 €
SALLE DE SPORTS	~ Electricité	255,35 €
	~ Menuiserie	--
	~ Signalétique	8,40 €
	~ Serrurerie (désenfumage)	8.920,80 €
TOTAL		9.184,55 €
SALLE DE TIR A L'ARC	~ Electricité	246,14 €
	~ Menuiserie	550,00 €
	~ Signalétique	123,60 €
	~ Serrurerie	227,54 €
TOTAL		1.147,28 €
VESTIAIRE DU TENNIS	~ Electricité	591,72 €
	~ Menuiserie	548,00 €
	~ Signalétique	30,00 €
	~ Serrurerie	--
TOTAL		1.169,72 €

RECAPITULATIF :

♦ <u>ELECTRICITE</u> :	Ets GRENOT ; Coût :	9.792,78 €
♦ <u>MENUISERIE</u> :	Ets BALLIGAND ; Coût :	15.502,00 €
♦ <u>SIGNALETIQUE</u> :	Ets CHAZALET ; Coût :	2.587,20 €
♦ <u>SERRURERIE</u> :	Ets FARIZON ; Coût :	<u>10.803,95 €</u>
<u>TOTAL</u> :		38.685,93 €

Après délibération, le Conseil autorise l'engagement d'une dépense limitée à 30.000,00 € T.T.C. afin de ne pas dépasser le crédit qui a été inscrit pour ce programme de travaux au budget primitif 2016. En conséquence, les deux trappes de désenfumage de la salle de sports seront installées ultérieurement. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2313.

► **DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES POUR LE REPAS DU TROISIEME AGE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil une correspondance de Madame la Présidente du Comité des Fêtes en date du 29 Mars 2016 qui sollicite la participation de la commune pour le repas offert à toutes les personnes âgées de SATILLIEU le Samedi 21 Mai 2016 à la salle des fêtes. Le coût de cette manifestation s'élève à 1.860,00 €, selon le détail suivant :

- Restaurant :	1.200,00 €
- Fournitures diverses :	360,00 €
- Animations : coût :	<u>300,00 €</u>
TOTAL :	1.860,00 €

Après délibération, le Conseil décide d'allouer au Comité des Fêtes une subvention d'un montant de 930,00 € afin de contribuer aux frais du repas annuel des habitants de la commune âgés de plus de 65 ans. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

► **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire transmet au Conseil le bilan financier des interventions de toute l'équipe du service municipal de déneigement de la voirie communale ainsi que des fournitures nécessaires pour la saison d'hiver 2015/2016. L'ensemble de ces prestations réalisées sur tout le territoire de notre collectivité a engendré une dépense totale de 10.323,49 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil entérine le bilan de ces opérations et il sollicite la contribution du Département dans le cadre de l'aide à la viabilité hivernale.

▶ **DESIGNATION DES JURES D'ASSISES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation légale qui est faite à l'assemblée de désigner les habitants de la commune qui pourraient être appelés à siéger en qualité de jurés de la Cour d'Assises du Département. Le tirage au sort réalisé à partir de la liste électorale par Madame Céline SONIER, benjamine du Conseil Municipal a donné les résultats suivants :

- Monsieur Eric DOUDAINE, 275, Chemin de Clot
- Mademoiselle Frédérique JULLIAT, 77, Rue Centrale
- Monsieur René MARRON, 50, La Petite Blache
- Monsieur André MOURIER, 160, Rue de l'Enclos
- Monsieur David VALTON, 530, Montée de la Garenne
- Monsieur Joël MAGNOLON, 170, Rue des Aygas

Après délibération, le Conseil avale la nomination des personnes sus-indiquées, dont la liste sera communiquée à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de PRIVAS.

▶ **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA C.A.F.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du fait que par délibération du Conseil Communautaire en date du 31 Mars 2016, la Communauté de Communes du Val d'Ay a voté le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019 qui sera passé avec la Caisse d'Allocations Familiales. Madame Marie VERCASSON, première adjointe, qui a en charge ce dossier précise que dans le cadre de cet engagement, d'importants services seront mis à la disposition de la population sur le territoire communal (crèche, club ados, etc.).

Après délibération, le Conseil approuve le renouvellement de ce contrat et il mandate Monsieur le Maire pour le signer et effectuer les démarches nécessaires auprès des différentes instances qui y sont intéressées.

▶ **PROJET DE RENOVATION DE L'ECOLE PUBLIQUE**

1°) – Approbation du projet

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de rénovation de l'ancien bâtiment de l'Ecole Publique qui consiste essentiellement à restructurer les locaux du premier étage afin d'y aménager une salle de classe ainsi que des annexes. Il insiste sur l'urgence à réaliser ces travaux car l'espace pédagogique de cette école est très nettement insuffisant, inadapté et inconfortable, autant pour les élèves que pour les enseignants ainsi que pour les agents communaux qui participent au fonctionnement de cet établissement scolaire. Le coût prévisionnel de ce programme de travaux est évalué à 237.100,00 € H.T. soit 284.520,00 € T.T.C.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le projet de rénovation de l'Ecole Publique. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches, accomplir toutes les formalités et signer tous les documents permettant de mener à bien ce programme de travaux. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 21312.

2°) – Demande de permis de construire

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que le projet de rénovation de l'Ecole Publique nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire étant donné le changement d'usage des pièces du premier étage de ce bâtiment, qui étaient affectées autrefois au logement de fonction des instituteurs. De plus, il est indispensable que ce programme de restructuration soit réalisé conformément aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune, mais aussi et surtout en adéquation avec toutes les normes de sécurité et d'accessibilité qui s'imposent pour ce bâtiment scolaire.

Après délibération, le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer la demande de permis de construire relative au projet de rénovation de l'Ecole Publique et pour signer tous les documents s'y rapportant.

3°) – Autorisation de lancer une consultation des architectes

Monsieur le Maire avise le Conseil de la nécessité d'engager une consultation de plusieurs architectes afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'Ecole Publique.

Après délibération, le Conseil accepte d'organiser une mise en concurrence des architectes afin de mener à bien cet indispensable programme de travaux. Il mandate Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents s'y rapportant.

» PROJET DE REHABILITATION DU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (PREMIERE ET DEUXIEME TRANCHE)

1°) – Marché accord-cadre de travaux

Monsieur le Maire précise au Conseil que les travaux de réhabilitation du réseau public d'assainissement font l'objet d'un accord-cadre, en application de l'article 76 du Code des Marchés Publics passé dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article 28 de ce même code. La valeur des prestations susceptibles d'être commandées sur quatre ans ne sera pas inférieure à 250.000,00 € H.T. et n'excèdera pas 750.000,00 € H.T.

Il rappelle à l'assemblée que ce sont les entreprises DUCOIN, MOUNARD et SOGEA RHONE-ALPES qui sont les mieux disantes et qui ont présenté une offre correspondant aux critères demandés. En conséquence, il soumet au Conseil l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée à intervenir entre la Commune et les entreprises DUCOIN, MOUNARD et SOGEA RHONE-ALPES qui ont été choisies par la Commission Municipale d'Appel d'Offres lors de ses réunions en dates des 16 et 22 Mars 2016.

Après délibération, le Conseil :

- Approuve l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée à intervenir entre la commune et les entreprises DUCOIN, MOUNARD et SOGEA RHONE-ALPES,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents et pièces annexes à intervenir,

- Autorise le Cabinet NALDEO chargé de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à procéder aux consultations auprès des entreprises choisies pour l'ensemble des marchés subséquents.

La dépense correspondante au premier marché de travaux sera imputée au budget annexe de l'assainissement, section d'investissement, compte 2315.

2°) – Choix du bureau de contrôle de l'étanchéité du réseau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation légale qui est faite aux communes de faire procéder par un cabinet d'études agréé au contrôle de l'étanchéité des canalisations des réseaux publics d'assainissement qui doivent être mis en service. En conséquence, il demande à l'assemblée de désigner le bureau de contrôle qui sera chargé d'effectuer ces prestations sur les canalisations de la deuxième tranche des travaux de réhabilitation du réseau public d'assainissement.

~ Quatre cabinets ont été consultés :

- Ets ADTEC ; Coût :	11.076,00 € T.T.C.
- Ets ADES-CITEC ; Coût :	3.681,30 € T.T.C.
- Ets SRA-SAVAC ; Coût :	4.356,00 € T.T.C.
- Ets TECHNI-VISION ; Coût :	4.188,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil décide de confier cette mission aux Ets ADES-CITEC pour un coût de 3.681,30 € T.T.C. Cette dépense sera imputée au budget annexe d'assainissement de la commune, section investissement, compte 2315.

~ POUR INFORMATION

- Monsieur le Maire invite les élus à participer à la cérémonie commémorative de la fête de la victoire de 1945, le Dimanche 8 mai 2016. Rendez-vous est pris à 10 H 15 devant le Bureau d'Accueil Touristique, lieu de départ du défilé.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 27 Mai à 20 H 30 en Mairie.

- Monsieur le Maire informe le Conseil du fait qu'il a demandé voilà déjà plusieurs mois avec les adjoints au Maire au service des routes du Conseil Départemental de refaire le revêtement de la voie départementale 578 A, sur un itinéraire allant de Courtevue au pont de la Tuillère. En effet, les réparations effectuées voilà bientôt un an avaient rendu très inconfortable la bande de roulement de cette route pour les automobilistes. Ces travaux devraient être réalisés avant l'été, sinon dans le courant du mois de Septembre.

- Monsieur le Maire demande aux élus d'assister à la réunion préparatoire de lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune qui aura lieu le Mardi 17 Mai 2016 à 15 H 00 en Mairie de SATILLIEU avec le Cabinet BEMO de BRIVES-CHARENSAC.



~ **La parole est laissée aux Conseillers Municipaux :**

- Madame Marie VERCASSON, Première Adjointe informe l'assemblée de l'ouverture et du premier accueil du Relais d'Assistantes Maternelles qui a eu lieu ce Vendredi 29 Avril salle du patronage. Ce service fonctionne sur le principe de l'itinérance dans plusieurs communes de la Communauté du Val d'Ay.

Elle profite de cette intervention pour signaler l'installation des panneaux lumineux d'informations, l'un sur le pignon sud et l'autre sur la façade du Bureau d'Accueil Touristique donnant sur la place de la Faurie. Les associations sont invitées à utiliser ces supports en téléchargeant à partir du site de la Mairie, les imprimés qui leur permettront de rédiger leurs messages puis de les transmettre en Mairie.

Elle annonce la vente du bâtiment qui abritait le presbytère par le Centre Communal d'Action Sociale qui en est propriétaire. Cette bâtisse dont la toiture est à refaire ne peut pas faire l'objet d'un aménagement particulier ni d'une transformation d'usage (logements, MARPA etc...) car sa trame architecturale est quasiment impossible à modifier.

Enfin, elle adresse ses félicitations à tous les membres du personnel de la Mairie qui ont suivi une formation de secourisme le Lundi 11 Avril 2016 et qui ont obtenu leur attestation de prévention et de secours civique de niveau 1.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur le fait que la commune dispose d'un patrimoine immobilier disproportionné par rapport à ses capacités financières. En effet, cela va des plus modestes (abris de relais de télévision) en passant par le Bureau d'Accueil Touristique, la salle de sports aux plus importants que sont l'Eglise et la Mairie.

- Madame Véronique BAYLE annonce que la commune s'est engagée à participer aux journées du patrimoine qui auront lieu cette année les 17 et 18 Septembre prochains. Elle compte sur la participation de tous les élus ainsi que des bénévoles pour prodiguer aide et conseils qui seront les bienvenus afin que cette animation soit réussie.

- Madame Fabienne CHANTEPY demande qu'un point soit fait sur le projet de restructuration des intercommunalités de la Communauté du Val d'Ay, de Saint-Félicien et de Lamastre. Monsieur Denis REYNAUD puis Monsieur le Maire évoquent succinctement les différentes questions qui se posent à ce sujet et qui feront l'objet dans les prochains mois d'un développement qui permettra d'y voir plus clair. Dans l'immédiat, rien n'est figé, c'est l'incertitude la plus complète et les collectivités concernées ignorent à « quelle sauce elles seront mangées » ou à quelle structure elles seront rattachées.



~ **La parole est laissée au public qui est composé d'une quinzaine de personnes**

- Mesdames Yvette JUILLAT et Marie-Jo REYNAUD de Peyssot évoquent l'engagement qui avait été pris en 2003 par la Municipalité de raccorder le quartier de Peyssot au réseau public d'assainissement. Monsieur le Maire leur indique qu'il avait effectivement promis aux habitants de ce quartier de faire procéder à ces travaux. Toutefois à l'époque où cette opération avait été programmée les

financements européens ont été brutalement interrompus ce qui a provoqué l'impossibilité d'en assurer le financement.

En effet, il s'agit d'un projet très difficile à mettre en œuvre techniquement car ce quartier est situé en aval de la station d'épuration à une importante distance. De plus, certaines maisons en contrebas nécessitent la construction d'une station de relevage et pour tout le quartier de Peyssot d'une station de refoulement des eaux usées vers la station d'épuration de Courtevue. Néanmoins, tous les élus reconnaissent le besoin de réaliser ce projet qui concerne une vingtaine d'habitations car les systèmes individuels d'assainissement posent des problèmes aux habitants de ce secteur. A plus forte raison, comme l'a fait remarquer Monsieur Jérôme SCHWOB que ce projet a été inscrit dans le programme de l'équipe municipale en Mars 2014. En conséquence, une priorité toute particulière y sera accordée au niveau des prévisions des grands chantiers car Peyssot demeure le seul gros hameau périphérique à ne pas bénéficier du réseau public d'assainissement.

- Madame Chantal ASTIER de l'Enclos interroge les élus sur l'utilité d'avoir installé une lampe d'éclairage public dans le virage de la rue du boulodrome situé sous la cantine scolaire. Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit d'une demande déjà ancienne formulée par plusieurs habitants de ce secteur du village. Néanmoins tout est fait pour limiter l'extension du réseau d'éclairage public qui génère une importante dépense au niveau des consommations électriques de notre collectivité.



~ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

